



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 16 février 2023

N° 33 Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour véhicules, engins et équipements et prestations associées - Lots 1 à 6 (sauf lot 5)

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 1.1.3.1
Membres présents	43	Numéro : 094-219400686-20230216- lmc135199-CC-1-1
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 21 février 2023
Membre absent non représenté	1	
Pour	45	
Contre	0	
Abstentions	3	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 16 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 43, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 10 février 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Julien KOCHER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BRETON, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 33

OBJET : Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour véhicules, engins et équipements et prestations associées - Lots 1 à 6 (sauf lot 5)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°8 du 5 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU le Règlement Intérieur des Marché Publics de la Ville approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2020,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 février 2023,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 8 février 2023,

CONSIDERANT que :

Pour le renouvellement de ce marché, une consultation a été effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre de fournitures mono-attributaire à bons de commande en application des dispositions du Code de la Commande Publique, dont les montants minimum et maximum par lot et par période sont fixés comme suit :

Lots	Désignation	Montant minimum €HT	Montant maximum €HT
1	Fourniture de pneumatiques, d'outillages spécifiques et prestations associées pour véhicules particuliers, utilitaires, cyclomoteurs	5 000	20 000
2	Fourniture de pneumatiques, d'outillages spécifiques et prestations associées pour poids lourds, fortes charges	1 000	15 000
3	Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour engins de marque constructeur Eurovoirie	5 000	35 000
4	Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour véhicules poids lourds et gros utilitaires toutes marques	5 000	20 000
5	Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour chariots élévateurs, engins et matériels de chantier toutes marques	500	20 000
6	Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour véhicule de marque constructeur Goupil	5 000	40 000

Cet accord-cadre débutera à compter de la date de notification pour une période de douze (12) mois. Il sera reconductible tacitement trois (3) fois maximum par période de douze (12) mois.

N° 33

OBJET : Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour véhicules, engins et équipements et prestations associées - Lots 1 à 6 (sauf lot 5)

La Ville a reçu 6 offres jugées au regard des critères ci-dessous :

Pour les lots 1 et 2 :

1^{er} critère : Prix sur 55 points

Apprécié à partir du montant total hors taxes du DQE selon la formule :

Note de l'offre = (montant de l'offre la moins disante x 55) / montant de l'offre analysée

2^{ème} critère : Délais sur 30 points

Apprécié à partir du cadre du mémoire technique au regard des sous critères suivants et selon la formule :

Note de l'offre = (Délai le plus court x nb de points) / délai de l'offre analysée.

Dans le cas de plusieurs délais, la note se fera sur la moyenne de tous les délais.

- Délai maximum de livraison des fournitures : 10 points
- Délai maximum de remplacement pour une livraison non-conforme : 10 points
- Délai maximum de réception des devis : 5 points
- Délai maximum d'obtention d'un rendez-vous pour les prestations associées : 5 points

3^{ème} critère : Valeur technique sur 10 points

Apprécié à partir du cadre du mémoire technique au regard du sous critère suivant :

- La pertinence des modalités de commande, de livraison, de régularisation de non-conformité et la gestion des stocks : 10 points

4^{ème} critère : Valeur environnementale sur 5 points

Apprécié à partir du cadre du mémoire technique.

Pour les lots 3 à 6 :

1^{er} critère : Prix sur 55 points

Apprécié à partir du montant total hors taxes du DQE selon la formule :

Note de l'offre = (montant de l'offre la moins disante x 55) / montant de l'offre analysée

2^{ème} critère : Délais sur 30 points

Apprécié à partir du cadre du mémoire technique au regard des sous critères suivants et selon la formule :

Note de l'offre = (Délai le plus court x nb de points) / délai de l'offre analysée.

Dans le cas de plusieurs délais, la note se fera sur la moyenne de tous les délais.

- Délai maximum de livraison : 10 points
- Délai maximum de remplacement pour une livraison non-conforme : 10 points
- Délai maximum de réception des devis : 10 points

3^{ème} critère : Valeur technique sur 10 points

Apprécié à partir du cadre du mémoire technique au regard des sous critères suivants :

- La pertinence des modalités de commande, de livraison, de régularisation de non-conformité et la gestion des stocks : 5 points
- La pertinence des moyens mis en œuvre pour assurer la fourniture exclusive de pièces d'origine : 5 points.

4^{ème} critère : Valeur environnementale sur 5 points

Apprécié à partir du cadre du mémoire technique.

N° 33

OBJET : Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour véhicules, engins et équipements et prestations associées - Lots 1 à 6 (sauf lot 5)

Dans sa séance en date du 02 février 2023, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots 1 à 6 (sauf lot 5) aux entreprises suivantes qui présentaient les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Société VAYSSE domiciliée 495 rue du Général de Gaulle 60880 LE MEUX.
- Lot 2 : Société VAYSSE domiciliée 495 rue du Général de Gaulle 60880 LE MEUX.
- Lot 3 : Société BUCHER MUNICIPAL domiciliée 40 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS.
- Lot 4 : ETS LENORMANT domiciliée rue de l'Avelon BP 90547 60005 BEAUVAIS CEDEX.
- Lot 6 : Société JARDINS LOISIRS 77 domiciliée 18 rue Victor Baltard 77410 CLAYE SOUILLY.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour véhicules, engins et équipements et prestations associées – Lots 1 à 6 (sauf lot 5), et toutes les pièces liées à son exécution avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Société VAYSSE domiciliée 495 rue du Général de Gaulle 60880 LE MEUX.
- Lot 2 : Société VAYSSE domiciliée 495 rue du Général de Gaulle 60880 LE MEUX.
- Lot 3 : Société BUCHER MUNICIPAL domiciliée 40 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS.
- Lot 4 : ETS LENORMANT domiciliée rue de l'Avelon BP 90547 60005 BEAUVAIS CEDEX.
- Lot 6 : Société JARDINS LOISIRS 77 domiciliée 18 rue Victor Baltard 77410 CLAYE SOUILLY.

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 16 février 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 33

OBJET : Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de pièces exclusivement d'origine, d'accessoires et d'outillages spécifiques pour véhicules, engins et équipements et prestations associées - Lots 1 à 6 (sauf lot 5)

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le
Maire

Compte tenu de la
réception en Préfecture
le 21 février 2023
et de la publication
électronique le 23 février
2023

Le Directeur Général des
Services



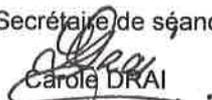
Frédéric ERZEN

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance



Carole DRAI

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

